LES ÉCHOS DU CPAG

N° 126 - 4ème trimestre 2023

CPAG

COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

- Actualités
- Faites le vous-même
- Le bas de ligne
- Tout savoir sur le mouillage de son bateau

Sommaire

Photo de couverture Port Homard : crédit Estelle COHIER – office de tourisme GTM	p. 1
Le mot du président	p. 3
Actualités et réglementation	p. 4-5
Côté pêche	
Faites le vous-même : trucs et astuces	p. 6
Le bas de ligne	p. 7-15
Le son dans la mer	p. 16
Brève de marée	p. 17
Mitraillette plumes de colvert	p. 17
Côté navigation	
Tout savoir sur le mouillage de son bateau	p. 18-20
Nous rejoindre, se renseigner	p. 21
Bulletin d'adhésion	p. 22
À table	
Recette de filets de maquereaux	p. 23
Les prochains rendez-vous	p. 24

Les rédacteurs :
Patrick ALVES
Jean-Luc BRIAULT
Jean-Pierre DURAND
Denis LEMATTE
Jean LEPIGOUCHET

CPAG
COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS
À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

Comité de rédaction :
Patrick ALVES
Jean-Luc BRIAULT
Jean-Pierre DURAND
Jean LEPIGOUCHET

Impression :
Imprimerie MAG'PRINT
Philippe MARIE
37 bd Alsace-Lorraine
50200 Coutances
Tél : 02 33 45 36 71

Pour nous contacter, se renseigner :
CPAG : Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais
Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Portable : 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.fr
Site Internet : www.cpagranville.fr
Nos permanences : tous les mercredis et samedis matin de 10 h à 12 h à l'adresse ci-dessus

Merci pour ces belles vacances gâchées !

Les services en charge de la pêche maritime de loisir nous ont concocté pour cette période estivale un menu de diète dés plus incompréhensibles avec l'interdiction de la prise de bar depuis le bord au nord du 48ème parallèle. Décision d'autant plus incompréhensible que le texte européen définissant les critères de la pêche du bar nous autorise à pêcher au mois de janvier et du 1er avril au 31 décembre, déconnectant notre pratique pour cette espèce à celle de la pêche professionnelle.
Mais nos chers décideurs bien intentionnés en ont décidé autrement, privant ainsi nombre de vacanciers d'un plaisir bien simple et qui ne fait de mal à personne, ne perturbe pas l'ordre public et n'affecte pas le stock de notre cher Labrax.
Nous ne pouvons que regretter cet obscurantisme administratif et nous ne pouvons également que constater une fois de plus qu'il est plus facile d'interdire que de prendre une décision qui s'appuie sur le bon sens, qualité qui semble rare chez nos décideurs ; en bon citoyen nous avons respecté la décision.
Mais quand même, les services n'ont pas brillé par la communication et l'information, on peut même dire que c'était silence radio par consigne ou par manque de courage. Pourtant nos élus se sont mobilisés pour nous soutenir et faire évoluer cette situation ubuesque.
Bref, les pieds sur l'estran, il nous est impossible de pêcher le bar mais sur un kayak ou un paddle c'est possible même à trois mètres du bord de l'eau !!!!!

Cet état d'esprit doit nous faire réfléchir sur ce que devrait être un service public, c'est à dire un service qui facilite le quotidien de chacun dans le respect de la législation et de la réglementation, cela va de soi. C'est un service qui prend des décisions, communique et explique pour une bonne compréhension de chacun. Malheureusement aujourd'hui cela ne semble pas être le cas. Quelques exemples récents pour illustrer ce propos :

- La taille minimale de capture du tourteau et de la sole a été modifié par un arrêté du 12 mai 2023, avec application dès la parution au Journal officiel. Par contre les associations de pêche de loisir n'ont pas été informées et les panneaux d'informations en bordure d'estran ne sont aujourd'hui toujours pas mis à jour !!!! Et qui assure l'information des usagers : nous, entre autres, qui mettons à disposition des pieds à coulisse et qui devons supporter les coûts de réimpression des stickers !!! Bravo ;
- L'interdiction de la pêche du bar du bord : même dispositif à savoir aucune information ni communication,

De plus, lorsque nous adressons des courriers aux services concernés sur la pêche de loisir, la sécurité … nous avons l'habitude de n'avoir aucune réponse !!!!

Pourtant, sur le site du ministère de la transformation et de la fonction publique nous pouvons lire :
" L'agent public a le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public, sous réserve des dispositions des articles L. 121-6 et L. 121-7. ".
Par ailleurs, en application de l'article L. 300-1 du code des relations entre le public et l'administration, le droit de toute personne à l'information est précisé et garanti par les dispositions de ce même code, en ce qui concerne la liberté d'accès aux documents administratifs. L'article L. 311-3 du même code prévoit en outre que sous réserve des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, concernant les données à caractère personnel figurant dans des fichiers, aux fichiers et aux libertés, toute personne a le droit de connaître les informations contenues dans un document administratif dont les conclusions lui sont opposées.
Les modalités d'application de cette loi ont été précisées par une circulaire FP n° 1430 du 5 octobre 1981. »

Aussi, il serait bon que chaque décideur de notre sphère administrative relise ces quelques lignes pour que nos parties de pêche soient une partie de plaisir et non pas un casse-tête administratif.

Le président,
Patrick ALVES

Actualités et Réglementation

L'été 2023 aura été des plus agités.
Revenons tout d'abord sur les actualités publiées dans le précédent numéro :

COQUES : rien n'a bougé pendant l'été. Et pourtant suite à la réunion du 8 juin, la DML s'était engagée à modifier l'arrêté qui avait été pris pour les pros de façon à faire coïncider les dates d'ouverture pêche pro et loisir. Pour l'instant (27 août) silence radio du côté de la DML et l'ouverture pour les pros est fixée au 4 septembre ! Il a été très difficile d'avoir un contact avec les AFFMAR, congés annuels, réunions diverses, etc. J'espère que le problème va être réglé très rapidement.

RÉVISION DE L'ARRÊTÉ PÊCHE À PIED (engins) : lors de la réunion du comité de suivi du 25 mai, la DML avait émis le souhait de faire évoluer (dans le bon sens) la réglementation. Là aussi silence radio ; rien n'a bougé.

CHANGEMENT DE TAILLES : nous avons demandé à la DML la mise à jour concernant les tailles de la sole (25 cm) et du tourteau (15 cm) sur les panneaux d'information installés aux accès à la mer. Là encore, silence radio. Mais que se passera-t-il si un pêcheur est verbalisé avec une sole à 24 cm comme indiquée sur le panneau ?

BAR : mais le principal problème qui nous a occupés cet été est l'affaire du bar pêché depuis la côte. Ci-dessous l'article à paraître dans le prochain Pêche Plaisance.
Force est de constater que l'alignement des règles de la pêche de loisir sur celles de la pêche professionnelle pose parfois de sérieux problèmes. Ci-dessous un extrait du décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime :

Art. R. 921-84. – La pêche maritime de loisir est soumise aux dispositions réglementaires internationales, européennes ou nationales applicables aux pêcheurs professionnels en ce qui concerne la taille minimale des captures autorisées, les caractéristiques et conditions d'emploi des engins de pêche, les modes et procédés ainsi que les zones, périodes, interdictions et arrêtés de pêche.
Le ministre chargé des pêches maritimes et de l'aquaculture marine peut, par arrêté, fixer des règles relatives au poids ou à la taille minima de capture des espèces de poissons et autres animaux marins propres à la pêche de loisir. Dans ce cas, ces règles ne peuvent être plus favorables que celles applicables aux pêcheurs professionnels.

Ainsi donc la pêche de loisir est liée à la pêche professionnelle. On peut admettre une certaine cohérence pour les tailles encore que certaines tailles pour les pros sont inférieures à celles appliquées au loisir, ce qui est proprement inadmissible (exemples le maigre et le bar en Atlantique, mais pas que). Pour les périodes et les zones, admettons qu'il doit y avoir une certaine cohérence mais quelques exceptions tenant notamment aux procédés de pêche peuvent être admises. Mais là où ça ne va plus du tout, c'est que l'on se serve de cette réglementation pour interdire aux pêcheurs de loisir la pêche du bar depuis la côte au motif qu'un arrêté du 30.11.2021 l'interdise aux pêcheurs professionnels à pied ; extrait de cet arrêté :

Art. 1er. – La pêche à pied professionnelle depuis la côte du stock nord de bar européen (Dicentrarchus labrax) est interdite dans les zones CIEM 4c et 7d-h. (le département de la Manche est partagé entre les zones CIEM 7d et 7e).

Évidemment cette interdiction que beaucoup, pour ne pas dire tout le monde, y compris parmi les services de contrôle, considèrent comme stupide, a fait l'effet d'une bombe sur toute la façade Manche-mer du Nord. Des discussions sont en cours avec la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA) qui réfléchit à une solution. Parallèlement les services de contrôle du département nous assurent qu'il n'y aura pas de « chasse » aux pêcheurs du bord ni de PV. J'espère que lorsque vous lirez ces lignes, le problème aura été réglé.
En tout cas il devient urgent d'envisager une modification de l'article *R. 921-84* du Code Rural et de la Pêche Maritime.

VISITE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA MER

Hervé BERVILLE est venu dans notre département le 29 juin. Après une visite aux conchyliculteurs de Gouville, il s'est rendu à Granville où il a pu répondre aux inquiétudes des uns et des autres.

Deux thèmes principaux avaient été retenus : le Brexit qui évidemment ne nous concerne pas trop et les zones de protection forte (ZPF). On sait que la baie du Mont et Chausey sont dans le viseur des autorités. Une position commune a été adoptée : il n'est pas question qu'on nous impose « d'en haut » une ZPF sans que nous ayons notre mot à dire. On tient absolument qu'un groupe de travail local planche sur ce projet. Élus, Granville Terre et Mer (communauté de communes), mairie de Granville, conseillers départementaux, pros, SCI de Chausey et nous, pêcheurs de loisir, sommes tombés d'accord sur ce principe. Un groupe de travail suivi par le Sous-Préfet d'Avranches a été constitué. On verra. Il ne faut pas perdre de vue que l'administration fait une fixation sur les herbiers de zostères. Nous serons donc particulièrement attentifs à l'évolution de ce dossier.

CASIERS

Encore une mesure qui va en mécontenter plus d'un. Le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins de Normandie a voté deux délibérations qui ont été approuvées par arrêté préfectoral et donc rendues obligatoires le 7 novembre 2019 !!!!!! Les casiers à gros crustacés quel que soit leur type (classiques ou à piège) doivent être équipés d'une trappe d'échappement. Du coup les casiers des plaisanciers aussi, du fait de l'application de la règle citée ci-dessus. Cette mesure est dictée par le souci de la préservation de la ressource, pour permettre aux juvéniles de s'échapper. Cela dit quand un homard par exemple, est sous taille, il y a obligation de le remettre à l'eau. Il va donc falloir modifier tous les casiers.

QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

C'est passé quelque peu inaperçu mais la qualité des eaux de Bricqueville à Coudeville a été fortement dégradée lors de la marée de début août. Les analyses ont révélé la présence d'Escherichia coli en nombre important. Fort heureusement tout est rentré dans l'ordre quelques jours après mais on a frôlé la fermeture !

Jean LEPIGOUCHET

Côté pêche

FAITES LE VOUS-MÊME : TRUCS ET ASTUCES

Au club nous échangeons chaque semaine surtout lors des permanences sur des montages, des configurations de lieux de pêche, des incidents rencontrés lors de nos sorties, ou encore sur des petits problèmes avec nos cannes ou nos moulinets.

Au fil du temps, nous nous apercevons que nous avons tous des petites astuces, des savoir-faire que nous souhaitons partager.
Dans cet esprit, nous développons des ateliers pratiques avec la réalisation des nœuds de pêche indispensable pour réaliser ses propres montages.
Mais nous disposons également de matériels pour confectionner nos propres plombs de pêche ou têtes plombées.
Et dernièrement, nous pouvons effectuer les changements d'anneaux sur les cannes.

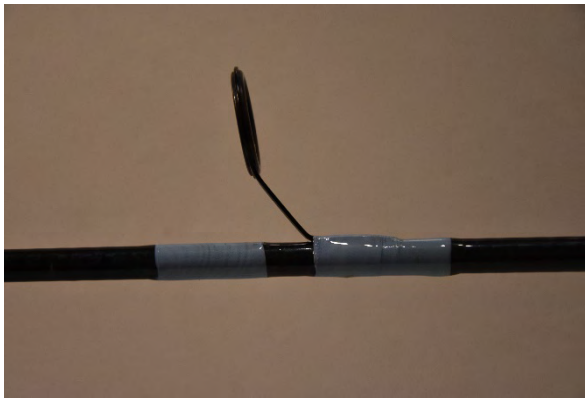

Aussi, n'hésitez pas à échanger avec nous sur ces aspects, à venir nous voir.

Un premier exemple : impossible de démancher les 2 parties d'une canne

Il arrive que nous n'arrivions pas à démancher deux parties d'une canne à pêche.
Surtout ne pas essayer de la démancher en pratiquant une torsion sur chaque partie de la canne, c'est le meilleur moyen de la casser si elle est en carbone.
La méthode : enrouler la partie de la canne où se trouve les deux parties qui ne se déboîtent pas dans de la glace.
Laisser agir entre ¼ heure et ½ heure.
Prendre votre canne et par miracle vous allez pouvoir démancher sans aucun effort les deux parties.

Patrick ALVES

LE BAS DE LIGNE

Que vous pêchiez du bord, en surfcasting, en pêche à rôder ou en bateau, à la canne ou à la traîne, votre montage se termine toujours par un bas de ligne.

C'est la partie qui sera la plus proche du poisson recherché et qui permettra à partir de son animation de déclencher la touche. C'est donc un élément essentiel de votre réussite.

Aussi, il est bien utile de mieux connaître ce fameux bas de ligne, de savoir de quoi il est constitué, à quel type de pêche il est destiné et pour quelle(s) espèce(s).

Le plus simple consiste à se rendre chez un détaillant d'article de pêche ou de se connecter sur un site en ligne et d'acheter des bas de ligne tout montés.

Cependant, monter soi-même ses bas de ligne apporte beaucoup d'avantages et de connaissances, ce qui au final nous permet d'améliorer notre pratique de la pêche, à savoir :

- Réfléchir à la manière de leurrer le poisson rechercher ;
- Trouver le bon montage ;
- Trouver les bons composants du montage ;
- Savoir organiser le montage de son bas de ligne ;
- Améliorer sa maîtrise des nœuds ;
- Savoir monter ses hameçons ;
- Savoir choisir le bon type d'hameçon ;
- Réfléchir sur l'efficacité du montage.

En conclusion monter ses bas de ligne vous permettra d'améliorer vos connaissances sur les montages, les poissons et ainsi progresser de manière significative dans votre pratique de la pêche en mer.

Je peux vous assurer que lorsque vous préparez vos propres montages vous êtes déjà en action de pêche, alors pourquoi s'en priver, sachant qu'au CPAG vous pouvez vous faire aider dès que vous le souhaitez en prenant rendez-vous pour un atelier « montage ».

▪ Les types de bas de ligne

Les bas de ligne peuvent s'identifier en quatre catégories :

- 1 : les bas de ligne simple ;
- 2 : les bas de ligne à empile(s) ;
- 3 : les bas de ligne traînard ;
- 4 : les bas de ligne mixte à empile(s) et traînard.

1. Les bas de ligne simples

Les bas de ligne simples sont essentiellement utilisés pour la pêche au bouchon et pour pêcher le bar au vif.

Montage pêche au bouchon	Montage bar au vif
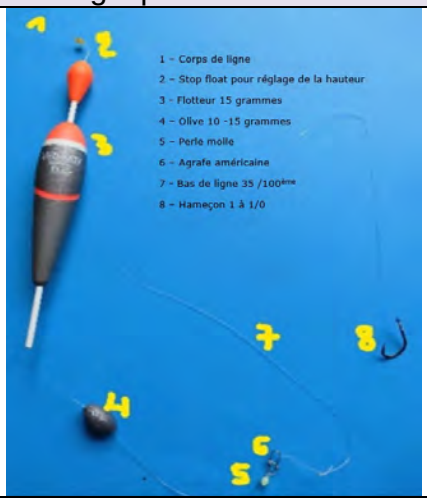	

À noter que le bas de ligne est minimaliste puisqu'il comprend un corps de ligne d'une longueur de 1 m à 1,50 m, de diamètre 35 à 50/100ème, sur lequel est monté un hameçon simple (1/0 à 5/0 suivant l'appât utilisé).

Le montage pour la pêche au bouchon s'utilise avec un bouquet piqué sur l'hameçon par la queue ou avec une fleurette de maquereau pour pêcher l'aiguillette (orphie).

Le montage pour la pêche du bar au vif s'utilise avec un maquereau (dont la taille sera au minimum de 20 cm – taille minimale de capture) ou avec un lançon.

2. Les bas de ligne à empiles

Une empile est une dérivation montée sur le corps du bas de ligne. Le nombre d'empile varie de 1 à 5 suivant leur utilisation à savoir :

- 1 empile pour une montage avec une teaser ou une sauteuse,

- 2 à 3 empiles pour les bas de ligne utilisés en surfcasting ;
- 3 à 5 empiles pour les montages de type mitraillette.

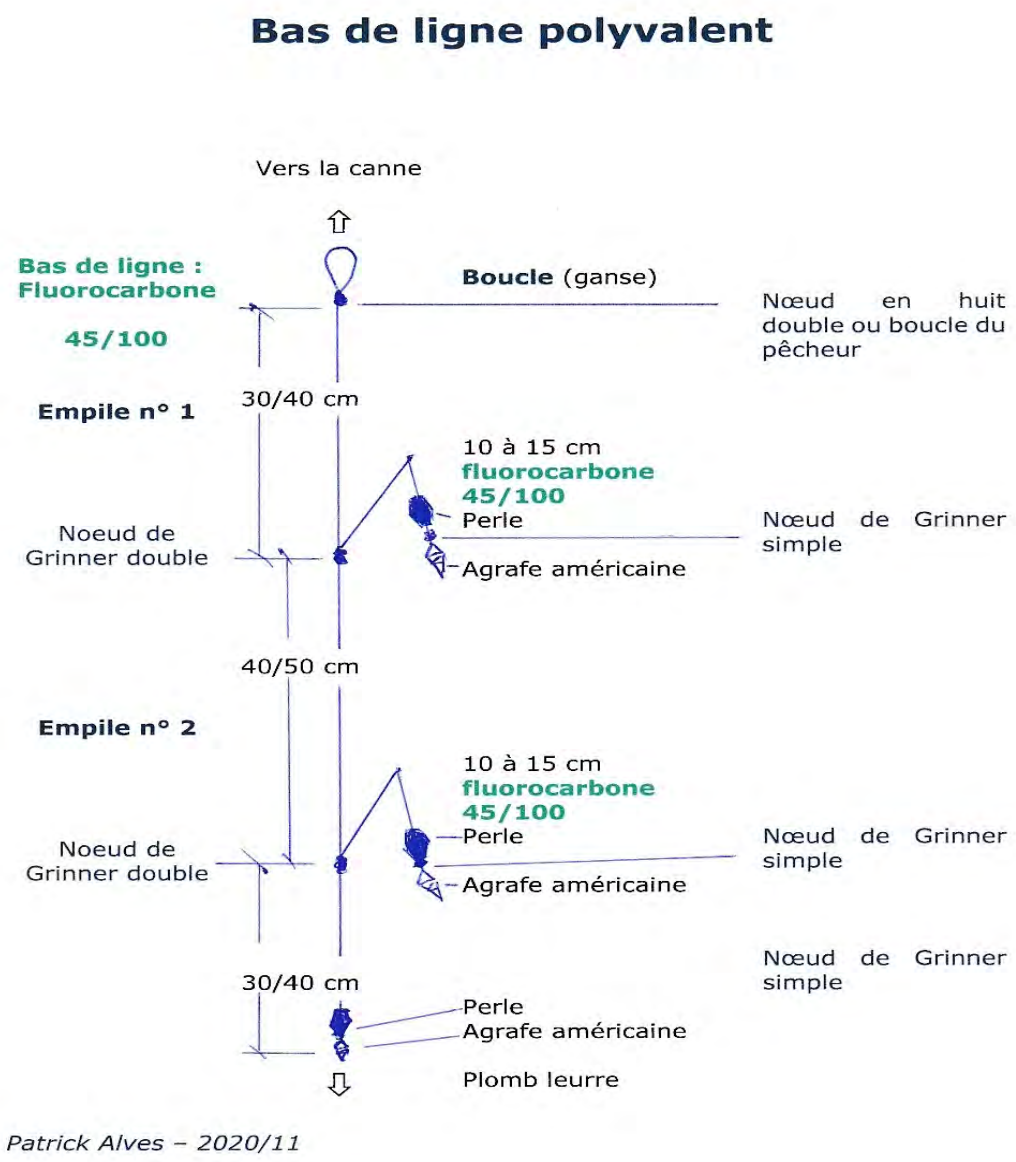

3. Les bas de ligne traînard

Le traînard est un montage utilisé en surfcasting, en pêche de fond en dérive ou en pêche à soutenir.

Il s'assimile à un montage simple avec un bas de ligne muni d'un hameçon terminal pour les pêches de poisson de fond.

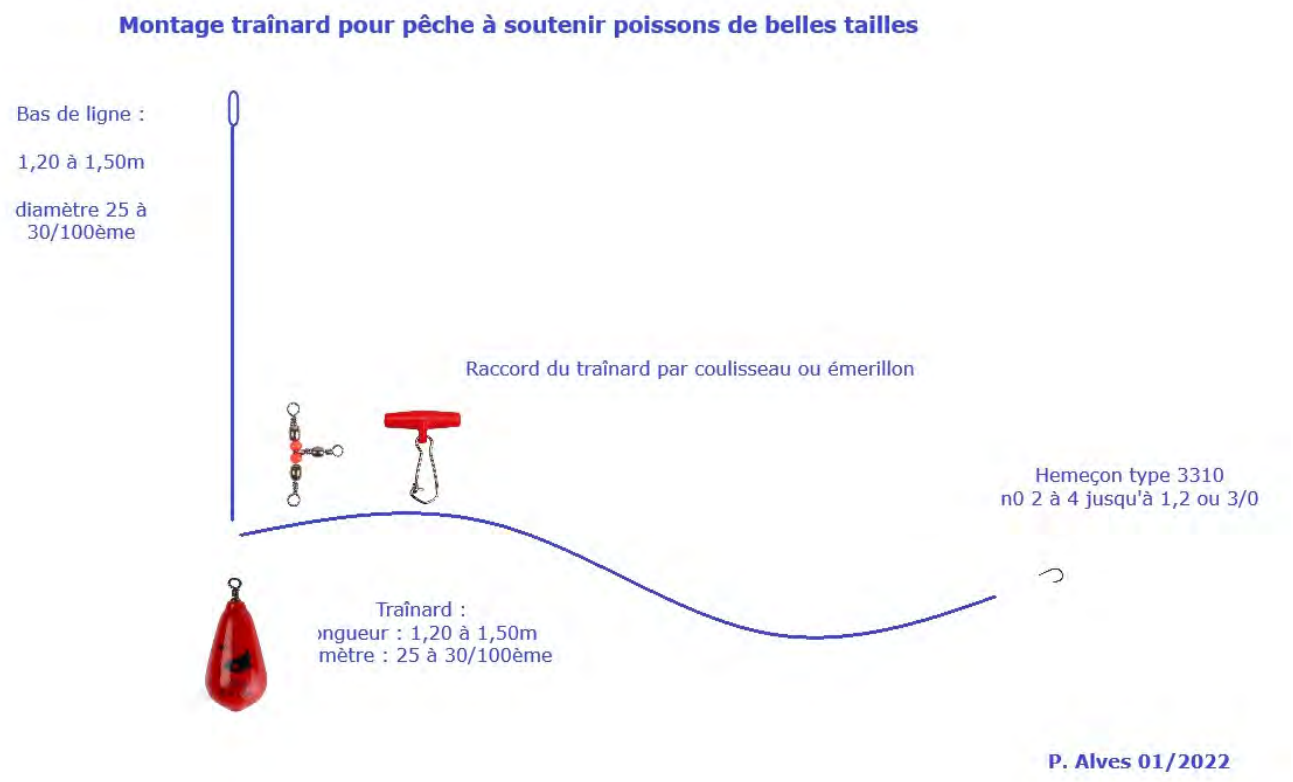

4. Les bas de ligne mixtes

Ce type de bas de ligne se compose d'une ou plusieurs empiles et d'un trainard.

- Les accessoires de montage

Les fils : il faut distinguer le fil pour le corps du bas de ligne et le fil pour les avançons ou les traînards.
Le fil le plus utilisé est le fluorocarbone de fait qu'il a un indice de réfraction proche de l'eau et donc le rend pratiquement invisible en action de pêche et qu'il présente une résistance à l'abrasion efficace.
Pour le corps de ligne, les diamètres utilisés s'étalent de 35/100ème à 50/100ème.
Pour les empiles, se donner pour référence de 35/100ème à adapter en fonction des situations de pêche (état de la mer, courant, vent, vagues, taille des espèces pêchées …).
Par contre si une empile vrille et s'emmêle sur le corps du bas de ligne, cela signifie que le diamètre de l'empile est trop faible. Aussi, il faut augmenter le diamètre de l'empile mais aussi de la rallonger pour préserver la présentation des appâts.

Les agrafes : Le choix des agrafes est personnel. Cependant, choisissez des agrafes d'une résistance adaptées aux poissons recherchés.

Personnellement, j'utilise des agrafes américaines d'une résistance de 20 à 28 kg.

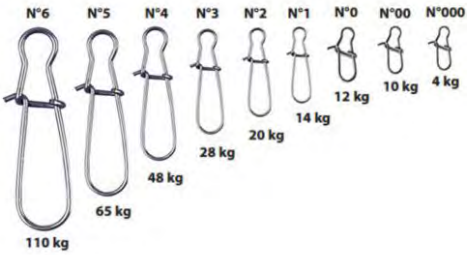

Pour changer rapidement le plomb de votre bas de ligne, il est intéressant d'utiliser des agrafes rapides.

Les émerillons :

Comme pour les agrafes, il faut utiliser des émerillons baril qui évitent les enroulements et les torsions sur le fil du corps du bas de ligne. Choisir également des résistances d'émerillon en adéquation avec les espèces visées.

Les perles : dans le domaine des perles il y a pléthore de variétés, ce qui ne facilite pas le choix pour le montage.
Parmi les grandes familles de perles citons : les perles dures, les perles molles, les perles phosphorescentes, les perles rotatives, les perles clipsables, les micro-perles, les perles flottantes …
Pour s'y retrouver plus facilement, les perles ont trois fonctions bien distinctes :

- Les perles qui servent à raccorder une empile au corps du bas de ligne. Généralement le montage consiste à faire un nœud sur le corps de bas de ligne suivi d'une perle ou d'une micro-perle, d'un émérillon baril, d'une perle et d'un nœud ;
- Les perles qui se positionnent sur l'empile prêt de l'hameçon. Ces dernières servent à donner plus de mouvement à l'appât et à la décoller du fond et aussi à fournir un signal visuel dans l'eau ;
- Les perles et plus spécifiquement les perles molles servent à protéger les nœuds sur les lignes et les bas de ligne.

Les sequins : Les sequins sont des petites pastilles métalliques ou plastiques, de la taille d'un confetti, qui réfléchissent la lumière. Ils sont généralement montés sur le bas de

ligne près de l'hameçon. Ils imitent les écailles des poissons et attirent ainsi l'attention des prédateurs.

Les gaines souples : la gaine souple est un tube en plastique souple qui peut aussi avoir un rôle attractif si elle est colorée ou phosphorescente. Elle se place sur le bas de ligne dans le prolongement de l'hameçon et peut être coupée à la longueur désirée. Elle permet de donner du volume et du mouvement à l'appât et de le rendre plus visible pour les poissons.
Par exemple, une gaine souple jaune ou verte peut imiter un ver marin ou une algue, une gaine souple bleue ou violette peut imiter une seiche ou un calamar, une gaine rouge intéresser un poisson plat.
Leur utilisation est la même que pour les perles. La gaine est coupée en morceau de 2 à 4 cm puis bloquée par un nœud d'arrêt près de l'hameçon ou bloquer par un morceau de fil.

Les hameçons : les hameçons sont les éléments terminaux des bas de ligne. Ils doivent être choisis en fonction de l'espèce recherche et en fonction de l'appât utilisé et du mode de pêche pratiqué (surfcasting, pêche à rôder, pêche en bateau).

Un hameçon se compose de 4 éléments :

- une palette ou un œillet ;
- une hampe ou tige ;
- une pointe ;
- un ardillon.

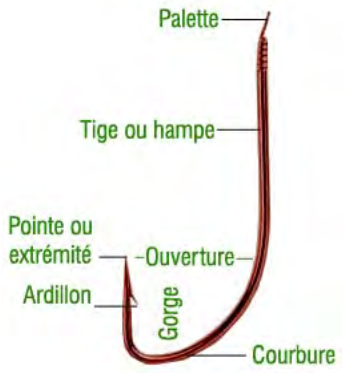

- Hameçon à palette : utilisé principalement pour pêcher aux esches naturelles, raccordé au bas de ligne par un nœud pyrénéen ou pyrénéen inversé qui a pour caractéristique que le brin coupé remonte vers l'empile et permet ainsi à l'appât de ne pas redescendre sur l'hameçon.

- Hameçon droit : l'hameçon droit est un hameçon dont la hampe ou la tige et la pointe de l'hameçon sont parfaitement alignées.
  Il peut être à tige longue, mi-longue ou courte suivant le type de pêche.

- Hameçon « Aberdeen » : c'est un hameçon à tige longue qui a pour caractéristique d'être muni de petits ardillons sur sa hampe. Il est utilisé en surfcasting pour la pêche au ver

- Hameçon « Octopus » : c'est un hameçon renversé à tige courte ou mi-longue dont l'œillet est décalé par rapport à l'axe de la tige.

- Hameçon « Circle hook » : le circle hook est un hameçon autoferrant dont la courbure et l'œillet sont décalés par rapport à l'axe de la hampe.

- Hameçon texan : l'hameçon texan est utilisé pour armer un leurre souple pour pêcher dans des zones encombrées (algues, roches).

- Hameçon triple : l'hameçon triple est utilisé pour armer les leurres durs, les cuillers.

La taille de l'hameçon : la taille de l'hameçon est déterminée par la nature et la grosseur de l'esche utilisée et non pas par rapport au poisson recherché.

Le choix de l'hameçon : ainsi, le choix de l'hameçon peut doit se faire comme suit :

- en fonction de l'appât :

Esche	Hameçon
Vers	Hameçon à tige (ou hampe) longue, type « Aberdeen »
Languette d'encornet, de calmar	Hameçon à tige courte et droite
Crabe, couteau, coque, moule, amande	Hameçon à tige courte et à courbure bien prononcée, type « Octopus »
Bouquet, une crevette	Hameçon à tige courte, ronde et fine
Petits vifs	Hameçon de type « Circle hook »
Leurre souple, zone encombrée	Hameçon texan

- en fonction de l'espèce recherchée :

Poisson	Hameçon
Bar	Hameçon droit 1/0 à 4/0
Congre	Hameçon « Aberdeen » de 2/0 à 8/0 ou Hameçon auto ferrant « Circle hook »
Dorade	Hameçon dorade à palette n°4 maximum
Mulet	Hameçon droit tige longue n° 5 à n° 10
Raie	Voir congre
Roussette	Hameçon droit 1/0 à 3/0
Sole	Hameçon à tige droite n° 4 à 6
Turbot	Voir congre

Le montage wishbone : ce montage est utilisé pour escher un crabe et se compose de deux hameçons de type « Octopus » montés en parallèle.
Les 2 brins sont de même longueur et fixés par un nœud de chirurgien

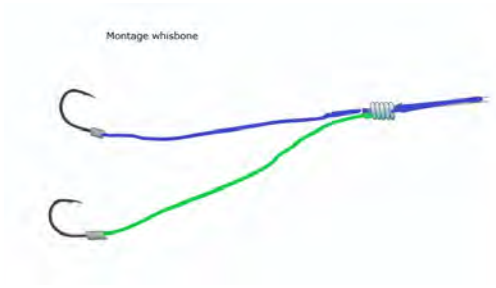

Le montage Pennel : il consiste à monter 2 hameçons sur la même empile. Il permet d'escher des couteaux, de l'encornet et d'assurer une présentation optimale.

Avec 1 hameçon réglable

Avec hameçon fixe

- Organiser ses montages

La réalisation d'un montage ne peut pas se faire au feeling, mais doit suivre une méthodologie bien définie.

1 – Quel type de montage désirez-vous réaliser ? un bas de ligne simple, un bas de ligne à empile(s), un bas de ligne traînard ou un bas de ligne mixte (empile(s) et traînard).

2 – Définissez la longueur totale de votre bas de ligne, sachant que :

- Pour un montage avec empile(s) l'écartement entre chaque empile doit être supérieur à la longueur totale des 2 empiles les plus proches pour éviter les emmêlements.
  Exemple : pour 2 empiles de 10 cm, laisser une longueur de 25 cm entre chaque empile.

- Pour un montage traînard, prévoir au minimum une longueur d'1,50 m.

Monter un hameçon :

Étape 1	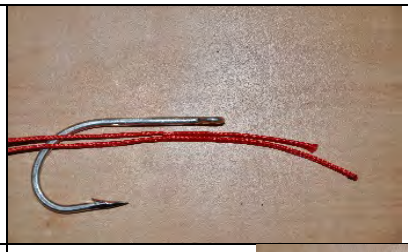	
Étape 2		
Étape 3		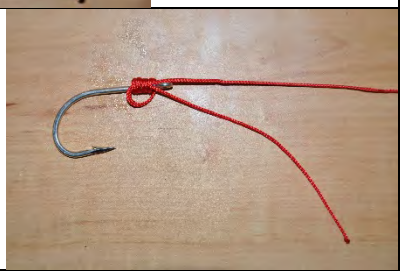

Étape 4			

3 - Quel diamètre de fil utiliser ? Plusieurs solutions sont envisageables.

- Monter l'ensemble corps du bas de ligne, empile et traînard avec des diamètres similaires,
- Monter avec des diamètres différents : dans ce cas, le diamètre des empiles doit être supérieur à celui du corps du bas de ligne et de 5 à 10/100ème supérieur. Ce principe évitera les emmêlements des empiles sur le corps du bas de ligne en action de pêche.

Généralement les différents montages se feront avec un corps de bas de ligne en 35/100ème minimum et pour les montages de surfcasting un corps de bas de ligne en 50/100ème. La nature du fil reste à votre choix soit avec du fil nylon soit avec du fluorocarbone. Le fluorocarbone présente l'avantage d'être pratiquement invisible dans l'eau et plus résistant à l'abrasion même si aujourd'hui les fils nylon ont énormément progresser sur ces 2 aspects.

4 – L'ordre du montage :

- Commencer par monter vos empiles et vos traînards. Ceci consiste à les couper à la longueur souhaitée, c'est-à-dire la longueur de l'empile plus la longueur pour faire le raccord avec le corps du bas de ligne plus la longueur pour monter l'hameçon ;
  Exemple : pour une empile de 10 cm, couper au minimum 40 cm pour préparer votre empile.
- Monter ensuite votre hameçon ;
- Enfin, raccorder votre empile à votre corps de ligne à son emplacement prédéfini ;
- Pratiquer de la même manière pour un traînard.

Patrick ALVES

Vêtements logotés

Toutes les tailles des nouveaux vêtements logotés sont disponibles au bureau du port pour essayer et faciliter votre choix.
N'hésitez plus et venez nous voir pendant les permanences des mercredis et samedis matin.

Nous vous proposons aussi les nouveaux drapeau et porte-clé.

LE SON DANS LA MER

Le son et la lumière sont tous deux des phénomènes vibratoires. La lumière, énergie électromagnétique, se propage parfaitement dans le vide et de moins en moins bien dans les milieux de densité croissante. Le son, énergie acoustique, se propage d'une manière mécanique via les vibrations qui déforment le milieu et, par suite de son élasticité, communique la déformation aux molécules voisines qui agissent à leur tour de proche en proche. Pour illustrer ce phénomène il suffit d'observer les rides qui se déplacent sur une nappe d'eau dans laquelle on a jeté une pierre : c'est l'onde qui se déplace, pas l'eau.

Le son se propage mieux dans les solides et les liquides (pas du tout dans le vide) et particulièrement bien dans l'eau à la vitesse de 1482 m/s (4 fois plus vite que dans l'air). Il peut s'entendre à plus de 1000 km de son point de départ et atteindre 190 décibels, soit le bruit d'un avion au décollage ! Il est donc primordial de réduire au maximum non seulement les bruits inhérents au bateau mais aussi ceux provoqués par les pêcheurs à bord si vous ne voulez pas effrayer les poissons.

Une application des ondes acoustiques que vous connaissez bien : le sondeur. Il émet des impulsions d'ultrasons qui se propagent dans l'eau et sont réfléchis par les objets qu'ils rencontrent (poissons, fond), donnant ainsi diverses informations telles que la profondeur d'eau, la répartition du banc de poissons et l'état du fond.

Jean-Pierre DURAND

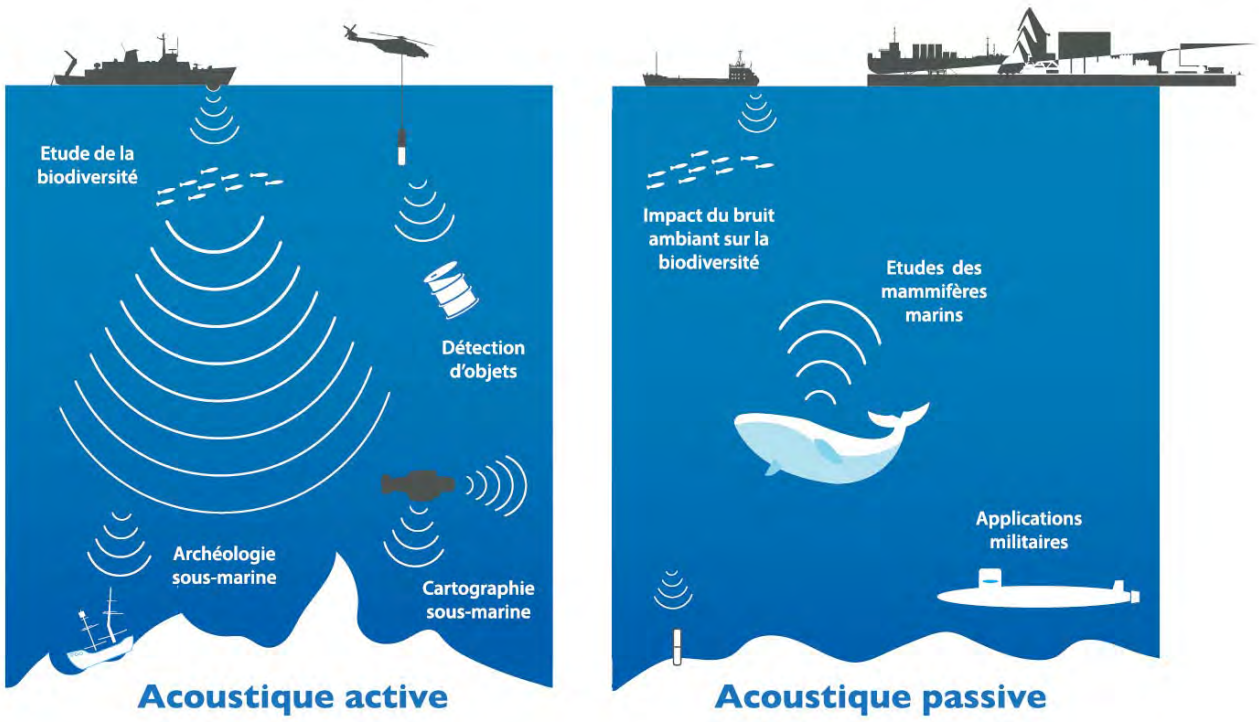

© Crédit École navale – Schéma acoustique

BRÈVE DE MARÉE

Au cours de la dernière marée du mois d'août, nous avons eu droit à une nouvelle brève de marée de la part de notre ami Jean-Claude MIGNOT :
« De notre correspondant la petite crevette grise : il a été vu un loup de mer sur un mulet à la pêche au bar, c'est le bouquet ! »
Il nous en a sorti une autre qui n'est malheureusement pas publiable…

MITRAILLETTE PLUMES DE COLVERT

Denis LEMATTE nous fait part de sa réalisation : une mitraillette réalisée avec des plumes de colvert, une perle, un petit bout d'anguillon rouge et bien sûr un hameçon.
La photo ci-jointe prouve qu'elle prend du poisson !

TOUT SAVOIR SUR LE MOUILLAGE DE SON BATEAU (Source SNSM)

Que l'on doive s'arrêter dans un port, dans une crique ou lorsque le moteur n'est plus opérationnel, il est impératif de maîtriser la technique du mouillage. Voici les conseils et informations de la SNSM pour y parvenir en toute sécurité.

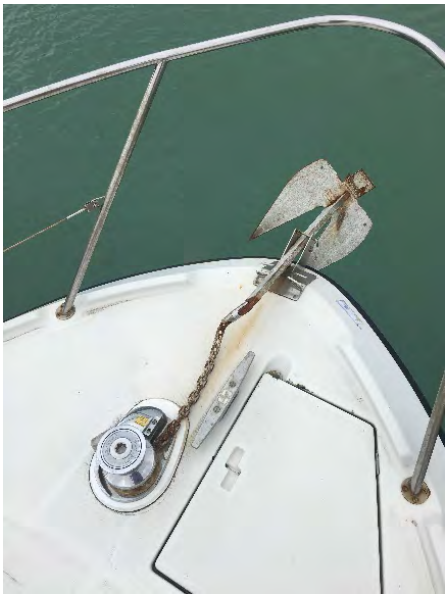

1. Définition du mouillage

Le mouillage consiste en l'immobilisation du bateau en mer, grâce à une ancre. C'est une manœuvre qu'il est indispensable de maîtriser quand on pilote un bateau, lorsque l'on doit mouiller au port ou si l'on veut profiter en toute sécurité d'une crique pour se baigner.

2. Les différents types de mouillage et la réglementation en vigueur

Le mouillage simple : c'est, comme son nom l'indique, la manœuvre de mouillage la plus facile à effectuer.
Voici les principales étapes :

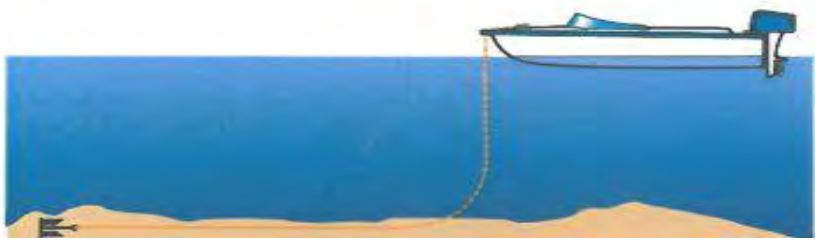

- Choisissez de préférence une crique abritée des vents dominants, permettant un appareillage facile en cas de sautes de vent, avec peu de courant et une faible profondeur ;
- Portez des gants et des bottes pour éviter de vous blesser aux mains ou aux pieds ;
- Arrivez doucement, face au vent ou au courant ;
- Dépassez le point choisi de la longueur de chaîne voulue :
- Cassez l'erre (vitesse résiduelle du bateau une fois que vous avez arrêté la propulsion) ;
- Évaluez l'évitage de votre bateau ;
- Mouillez en vous aidant éventuellement de la marche arrière, pour que la chaine s'allonge correctement au fond et assurer l'accrochage de l'ancre ;
- Filez la chaîne (environ trois à quatre fois la profondeur) ;
- Vérifiez que le bateau ne chasse pas ;
- Rappel : au mouillage, vous devez porter les marques : de jour, une boule noire, et de nuit, les feux obligatoires et un feu blanc visible à 360°.

Autres types de mouillage : Ces autres types de mouillage permettent d'utiliser deux ancres. Elles peuvent ainsi se révéler utiles en cas de forts vents ou permettre de diminuer le rayon d'évitage. Elles sont plus compliquées à mettre en œuvre ; il est ainsi recommandé de s'entraîner par temps calme pour bien les maîtriser.

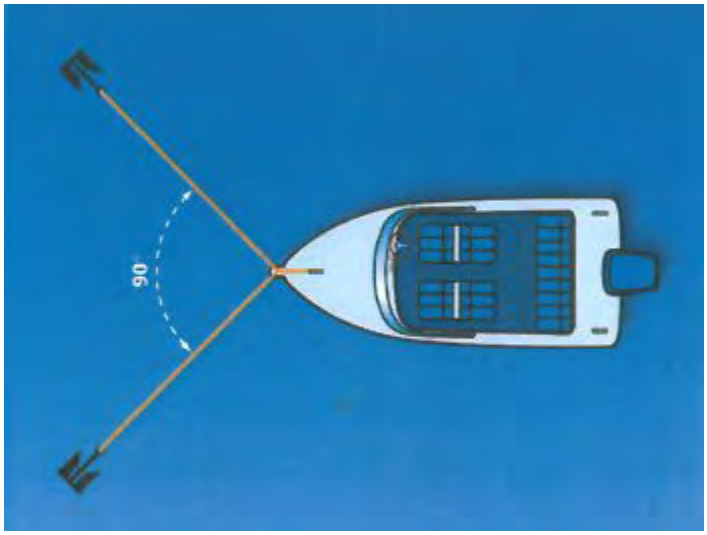

- L'affourchage : les ancres sont ici mouillées à plus de 90° l'une de l'autre, sur l'avant de l'embarcation, ce qui permet de diminuer son rayon d'évitage. Attention, elle est déconseillée en cas de mauvais temps.

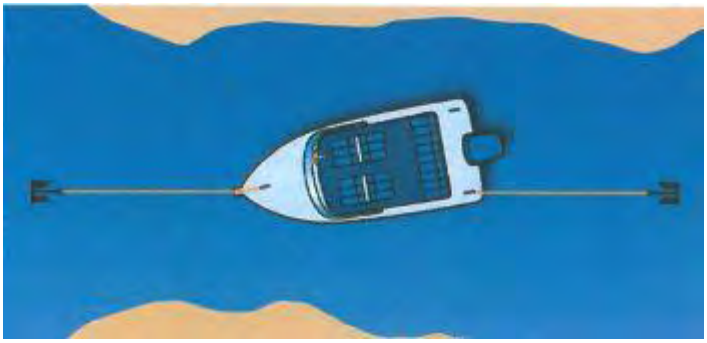

- L'embossage : il faut pour cela mouiller une ancre par l'avant - éventuellement à terre - et une ancre par l'arrière. Ce mouillage permet de supprimer l'évitage. Cette technique est à privilégier lorsque l'on est très près des côtes ou qu'elles sont trop encombrées.

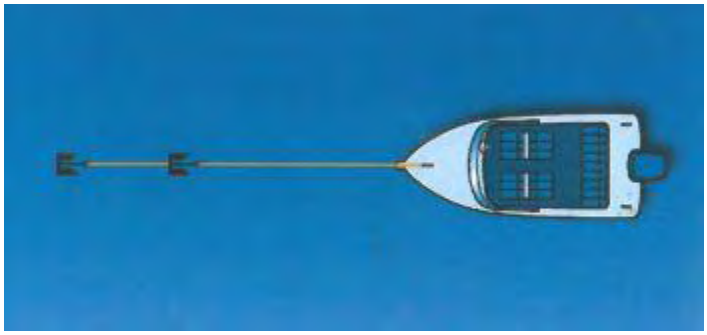

- L'empennelage : il s'agit ici de rapper sur l'ancre principale une deuxième ligne de mouillage de longueur supérieure à la profondeur. Vous pourrez ainsi remonter la première ancre alors que l'autre est au fond. Elle est à utiliser par mauvais temps, la deuxième ligne de mouillage permettant de mieux résister aux vents forts.

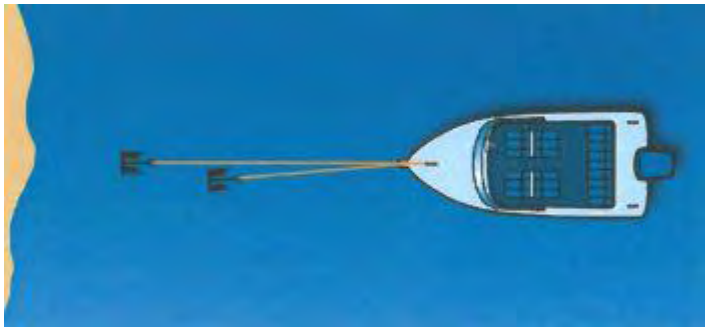

- En barbe : cette technique est de moins en moins utilisée. Elle offre l'avantage de travailler sur 2 ancres en même temps. Il vous faudra pour cela mouiller la première ancre, reculer sur une vingtaine de mètres, mouiller la seconde et filer la longueur désirée. Attention ici à ne pas emmêler vos deux lignes.

3. Les bonnes pratiques du mouillage

Pour bien manœuvrer son bateau et savoir poser l'ancre en toute sécurité, n'hésitez pas à vous entraîner quand vous le pouvez, afin de pratiquer au mieux ces différentes techniques et être sûr de pouvoir manœuvrer par mauvais temps. Vérifiez également systématiquement avant de partir en mer que vous disposez de tout le matériel nécessaire au mouillage de votre bateau. Enfin assurez-vous que votre ligne de mouillage est bien fixée à votre bateau.
Trop souvent les bateaux dérivent faute d'avoir assez de chaines, alors n'hésitez à en mettre ….
Enfin si vous dormez à bord dans un mouillage sauvage vous avez sûrement une option sur votre GPS « alarme dérive », alors n'oubliez pas de l'activer : vous n'en dormirez que mieux.

Jean-Luc BRIAULT

Conseil complémentaire : quand vous jetez votre ancre pour mouiller vous n'êtes pas toujours sûr de la récupérer au moment de partir : suivant la nature du fond elle peut se retrouver coincée sous un rocher ou sous un câble. Il est alors impossible de la remonter. Pour éviter de se retrouver dans cette mauvaise position, il faut installer un orin fixé au diamant de l'ancre (pointe à l'extrémité de la verge). L'orin est soit maintenu en surface par une bouée (avec la difficulté de gérer la bonne profondeur) soit mis sans le fixer le long de la chaine de mouillage (au moment de dégager l'ancre, il faut donner du mou à la chaine et remonter l'orin, l'ancre suivra tenue par le diamant).
Avec l'utilisation de la bouée, il faut faire attention qu'un nouvel arrivant ne prenne pas cette bouée pour une bouée de mouillage !

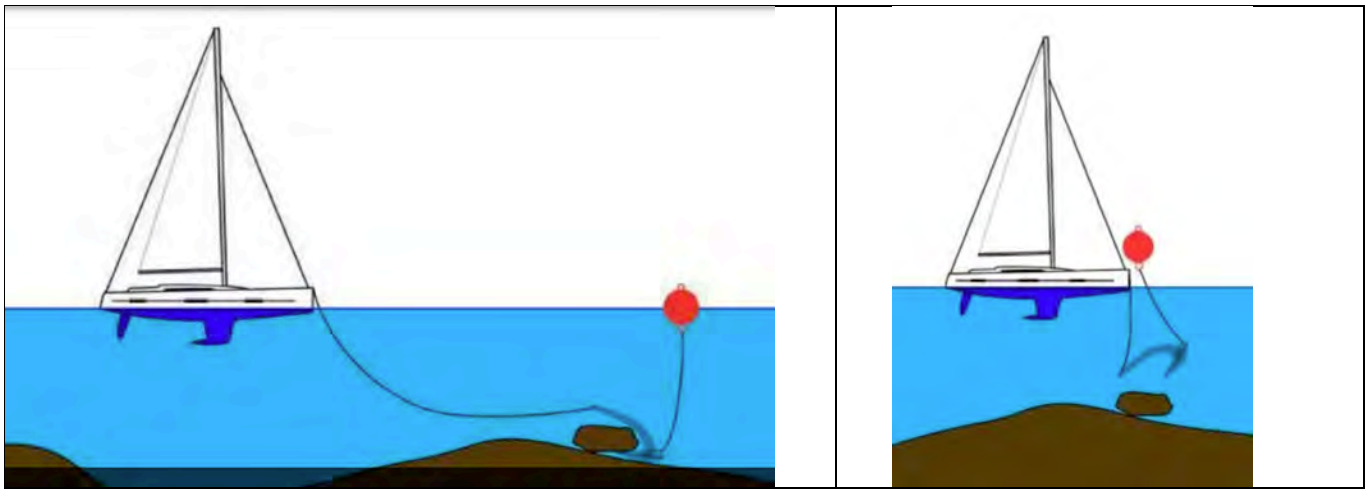

© crédit bateaux.com

Créé le 16 décembre 1973, le CPAG a pour objet la pratique de la pêche à pied, du bord et en bateau, d'assurer la pérennité des espèces, protéger l'écosystème aquatique, la protection de la nature, la défense de l'environnement, la détection des pollutions.

Le CPAG compte 400 membres adhérents, plus de 60 partenaires.
Il est membre de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le CPAG organise chaque année 9 ateliers pêche en général le dernier vendredi de chaque mois de janvier à juin et de septembre à novembre sur les thèmes :
La sécurité en mer, la pêche du lieu, de la dorade, du bar, la pêche à pied, les pêches d'été, la pêche aux engins, le surfcasting, connaître Chausey et les Minquiers, les nœuds marins et le matelotage, les nœuds de pêche, Le phénomène des marées, la météorologie, l'entretien et l'hivernage du matériel et du bateau, la cuisine de la mer.
Il accompagne, en fonction des conditions météorologiques, des sorties pêche pour la mise en œuvre des thèmes des ateliers pêche.

Il publie pour ses adhérents et ses partenaires une revue trimestrielle « Les ÉCHOS du CPAG », éditée à 650 exemplaires chaque trimestre et ce depuis le 1er trimestre 1992.

En complément des ateliers pêche, il confectionne et distribue des « Guides techniques » : mémento sur les méthodes de pêche, les nœuds marins et de pêche, la sécurité en mer et les premiers secours, la cuisine de la mer …

Il réalise chaque année un « Annuaire des marées » édité à 8000 exemplaires accompagné de calendriers.

Il assure chaque mercredi matin et chaque samedi matin une permanence sur le port de 10 h à 12 h.

Il dispose d'un mouillage dans le Sound de Chausey et dans l'avant-port.
Il organise avec l'APH des formations pour les permis bateau et le certificat de radiophonie restreinte.

Il organise un concours de surfcasting ainsi qu'avec l'APH et le Yacht Club de Granville, en partenariat avec le port de Hérel, un concours de pêche (le Challenge du Loup).

Il aide d'autres clubs pour assurer la sécurité de sorties en mer.

Il est un des organisateurs de la fête des voisins de pontons avec l'APH, le Yacht Club de Granville et le port de Granville, …

Les membres du conseil d'administration participent à de nombreuses réunions en lien avec l'objet du club à savoir comités de gestion et de suivi, Natura 2000, Comité 50, conseil portuaire, qualité des eaux, etc.

Bulletin d'adhésion

N'hésitez pas à faire adhérer votre entourage !

CPAG
COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS
À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement d'adhésion ☐

Adhésion du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Civilité : M. ☐ Mme ☐
Nom : ……Prénom : ……
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : ……
Adresse : ……
……
Code postal : …….... Ville : ……
Téléphone : fixe …… mobile : ……
Courriel :……@……
Je souhaite recevoir Les ÉCHOS en version papier ☐ , en version numérique ☐

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède : un bateau : OUI / NON un kayak : OUI / NON
Immatriculation : …….. Nom : ……
Si oui : dans le port de Hérel (place n°) / sur remorque / en port à sec
Mise à l'eau : cale de Hérel / Autre cale : ……
Sur liste d'attente du port de Hérel : OUI / NON si oui, depuis le ……
Je pratique :

La pêche en bateau	OUI / NON
La pêche au thon	OUI / NON
La pêche en kayak	OUI / NON
La pêche du bord (surfcasting, pêche à rôder, digues)	OUI / NON
La pêche à pied	OUI / NON

Cotisation au CPAG	OUI/NON	24 €
Cotisation jeune (-18 ans)	OUI/NON	10 €
Cotisation FNPP	OUI/NON	16 €
Frais d'envoi par courrier	OUI/NON	4 €
Total de mon règlement		

Bulletin à retourner rempli et accompagné du règlement (chèque à l'ordre du CPAG) à l'adresse suivante :

CPAG
Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Docteur Paul LAVAT
50400 GRANVILLE

Date : Signature :

……cadre réservé au CPAG……
N° de carte CPAG : …… N° FNPP : ……
Règlement : chèque ☐ espèces ☐ Enregistrée le ……

Recette de filet de maquereaux à la moutarde à l'ancienne

« rapide, simple, économique et surtout délicieuse »

Préparation : 10 minutes

Cuisson : 10 minutes

Ingrédients pour 4 personnes :

- 4 beaux maquereaux
- Moutarde à l'ancienne
- Chapelure
- Vin blanc
- Poivre du moulin

© crédit Marie Claire - Cuisine et vins 1

De retour de pêche, sélectionnez 4 beaux maquereaux

- Levez les filets ;
- Préchauffez votre four à 190 °C ;
- Posez les filets dans un plat la peau vers le haut ;
- Badigeonnez les filets de moutarde à l'ancienne pour bien recouvrir tous les filets ;
- Arrosez de vin blanc délicatement sans enlever la moutarde ;
- Saupoudrez de chapelure et faire quelques tours de poivre du moulin ;
- Enfournez pendant 10 minutes à 180 °C ; si nécessaire passez en position grill quelques instants ;
- Servez avec le même vin blanc et régalez-vous !

Les prochains rendez-vous

Ateliers mensuels	
27 octobre 2023	Les cartes marines
24 novembre 2023	La cuisine de la mer
Ateliers « pratique »	
	Les nœuds de pêche Les nœuds de raccord tresse / fluorocarbone Les montages « surfcasting et pêche à rôder » Les montages « pêche en bateau » La pratique du lancer (en bord de mer) Ces ateliers se déroulent par groupe de huit personnes au maximum et sur inscription.
Animations pêche	
14 octobre 2023	Concours de surfcasting de 16h30 à 20h30.
Autres manifestations	
20 octobre 2023	Assemblée générale du CPAG à 20h salle de la Bouchonnerie à Granville.
À déterminer	Conférence Arnaud Filleul : thème « 50 ans de pêche de loisir - bilan et perspectives ».